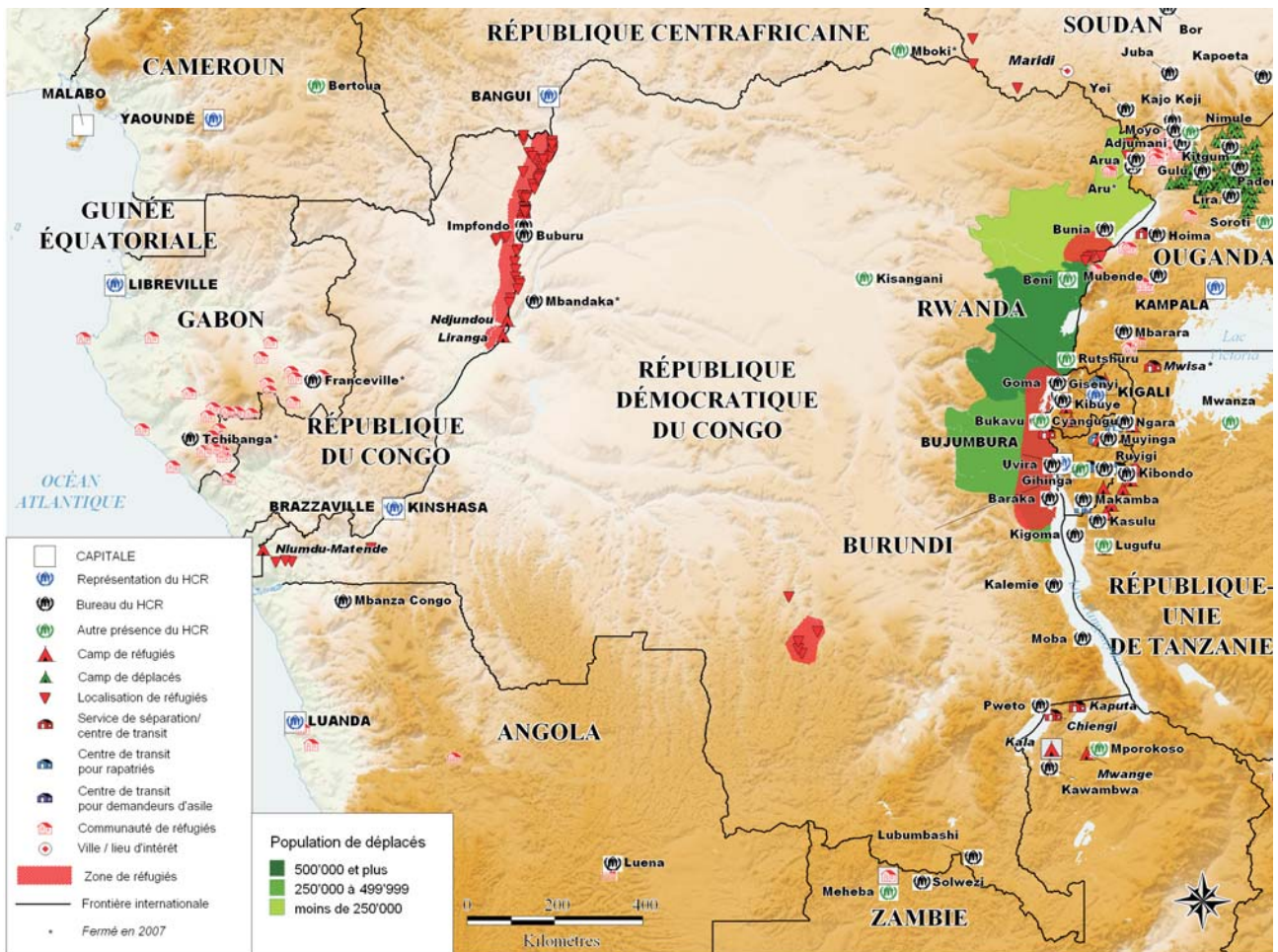


République démocratique du Congo



Faits marquants

- Le HCR a organisé le rapatriement de 13 400 personnes réfugiées en République démocratique du Congo (RDC) vers leurs pays d'origine.
- Le Haut Commissariat a assuré des services de transport et fourni des colis pour aider 55 500 Congolais (RDC) réfugiés dans des pays limitrophes et 84 000 déplacés internes à rentrer dans leurs communautés.
- Le HCR a amélioré l'accès à la santé et à l'éducation, au profit des réfugiés de retour, des déplacés internes et des membres des communautés d'accueil.
- Le Haut Commissariat a aidé à atténuer l'impact des conflits et renforcé la sécurité ainsi que la sûreté des déplacés internes, des populations de retour et des communautés touchées en intercédant auprès des forces de sécurité, en encourageant la coexistence pacifique et en réglant les différends.
- Quelque 72 900 déplacés internes logés dans six camps du Nord-Kivu ont bénéficié d'une protection et d'une assistance plus solides.

Environnement opérationnel

En 2007, la RDC s'est dotée d'un nouveau gouvernement et a élu des assemblées provinciales et des gouverneurs. La situation sécuritaire s'est néanmoins dégradée au Nord-Kivu et dans les secteurs nord du Sud-Kivu en raison d'affrontements entre les forces gouvernementales et des groupes rebelles. Plus de 500 000 personnes ont été déplacées, dont 400 000 dans la seule province du Nord-Kivu. À la fin de l'année, 1,3 million de personnes (dont 800 000 au Nord-Kivu) étaient toujours déplacées. Au Nord-Kivu, la plupart des déplacés internes vivaient dans des familles d'accueil.

Pour continuer sur une note plus optimiste, la sécurité s'est améliorée dans la région de l'Ituri et dans la province du Katanga ; ainsi, environ un million de Congolais déplacés ont regagné ces secteurs, ainsi que les provinces de l'Équateur et du Sud-Kivu.

La sécurité physique des personnes relevant de sa compétence était le principal motif de préoccupation du HCR. Les civils vivant dans les zones de conflit ont été victimes d'exécutions, de tortures, d'enlèvements et de

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Angola	112 700	1 700	52	46
	Rwanda	29 800	190	-	-
	Burundi	17 600	700	-	-
	Ouganda	13 900	20	53	55
	Soudan	2 500	50	47	44
	République du Congo	800	140	41	45
	Pays divers	100	100	41	57
Demandeurs d'asile	Pays divers	100	-	-	-
Réfugiés rapatriés	À partir de Rép.-Unie de Tanzanie	28 400	26 500	-	-
	À partir de République du Congo	19 400	19 400	-	-
	À partir de Zambie	7 800	7 300	-	-
	À partir du Rwanda	1 900	-	-	-
	À partir de République centrafricaine	1 400	1 400	-	-
	À partir de pays divers	900	900	-	-
Déplacés internes		1 317 900	72 900	-	-
Déplacés de retour ¹		1 000 000	84 000		
Total		2 555 200	215 300		

¹ Déplacés rentrés au cours de l'année 2007.

violences sexuelles. L'exploitation des civils et les mauvais traitements à leur encontre étaient également monnaie courante dans les régions plus stables. Les réfugiés originaires du Nord-Kivu qui étaient toujours exilés se demandaient avec inquiétude si leur nationalité congolaise serait reconnue et s'ils pourraient récupérer leurs terres et leurs biens. Les déplacés internes et les populations de retour ont souffert de pénuries alimentaires parce qu'ils ne pouvaient pas cultiver de terres ou avaient un accès limité aux intrants et aux marchés agricoles.

Les longues distances, la mauvaise qualité des services et des infrastructures, l'impossibilité de déboursier les sommes nécessaires pour régler des médicaments, des frais d'inscription et des fournitures scolaires expliquent pourquoi les déplacés internes et les populations de retour ont eu des difficultés à profiter des services de santé ou à acquérir une éducation. Pour leur part, les réfugiés accueillis en RDC avaient un accès limité aux services médicaux ou éducatifs. Les réfugiés vivant en milieu urbain devaient faire face au coût élevé de la vie et au manque d'activités rémunératrices.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2007, les principaux objectifs du HCR étaient les suivants : protéger et assister les réfugiés ; renforcer les capacités des institutions nationales compétentes ; appuyer le rapatriement des individus réfugiés en RDC ; œuvrer à l'intégration sur place des réfugiés qui choisissaient de rester dans le pays. Le Haut Commissariat a également cherché à réinstaller les réfugiés qui ne pouvaient ni s'intégrer sur place, ni regagner leur pays d'origine. Il s'est employé à

appuyer le retour et la réintégration des déplacés internes et des réfugiés rapatriés. Les autres objectifs consistaient à consolider les partenariats avec les acteurs humanitaires, à réduire la violence et les atteintes aux droits de l'homme, et à renforcer la capacité des institutions nationales et de la société civile à protéger les civils.

Protection et solutions

Le HCR a achevé de rapatrier les réfugiés soudanais au début de l'année 2007. Le Haut Commissariat a également rapatrié 4 700 réfugiés angolais qui avaient des besoins particuliers. Il s'est attaché à promouvoir le rapatriement des Rwandais au moyen d'émissions de radio et de campagnes communautaires et a transporté quelque 7 500 Rwandais dans leur pays. Le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié et a formé les membres de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), qui devrait se charger de la procédure de détermination dans un avenir proche.

Le Haut Commissariat a facilité le retour et la réintégration de 55 500 Congolais, réfugiés pour la plupart en République du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Deux projets d'accords tripartites ont été finalisés pour définir les modalités du rapatriement des Congolais réfugiés au Burundi et des Burundais réfugiés en RDC. Cependant, le Gouvernement de la RDC a différé la réunion de la Commission tripartite jusqu'à la fin de la Conférence de paix de Goma, prévue pour janvier 2008.

Le HCR a codirigé le module de protection et organisé des sessions de formation aux droits de l'homme et au droit humanitaire à l'intention des autorités et des forces de sécurité. Le Haut Commissariat a diffusé des informations sur les droits de l'enfant et sur la législation nationale

relative aux violences sexuelles et sexistes auprès des communautés. L'impact de ces efforts a hélas été limité, en raison du climat général d'impunité. Au Nord-Kivu, le module de protection a demandé que des équipes mobiles de la MONUC soient déployées pour protéger les zones où les civils se réfugient. Les équipes de suivi de la protection du HCR ont recensé les problèmes de protection, attesté des violations des droits de l'homme et identifié les auteurs. Ces informations ont été communiquées à la division des droits de l'homme de la MONUC, tandis que les autres besoins décelés à l'occasion de ces missions étaient signalés aux modules compétents.

Au Nord-Kivu, bon nombre de personnes récemment déplacées se sont spontanément regroupées dans des sites ouverts ou des structures comme des écoles. Un mécanisme de coordination et de gestion des camps a donc été créé en septembre 2007 sous la direction du HCR. Le Haut Commissariat a réorganisé les sites existants dans les environs de Goma et en a aménagé de nouveaux lorsque c'était nécessaire. Il a suivi et traité les problèmes de protection et coordonné les activités d'assistance en vue de parvenir à des normes humanitaires acceptables. Le HCR a enregistré les déplacés internes sur les sites. À la fin de l'année, quelque 72 900 déplacés internes vivant dans six sites des alentours de Goma avaient bénéficié du mécanisme de coordination et de gestion des camps et l'extension du mécanisme à sept autres sites était en cours.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : le HCR a géré plus de 20 centres de transit et centres de rassemblement. Le Haut Commissariat a distribué des lots, composés d'une bâche en plastique, d'outils et de fournitures de base, comme des clous, aux rapatriés congolais. Il a aidé à construire des maisons pour les réfugiés rapatriés ou les déplacés de retour qui avaient des besoins particuliers en fournissant des matériaux de construction et en mobilisant les communautés. Quelque 310 maisons ont été bâties pour des déplacés de retour à Mitwaba et 180 maisons construites pour des réfugiés rapatriés dans le Sud-Kivu.

Activités génératrices de revenus : environ 18 000 personnes ont bénéficié de projets générateurs de revenus, axés sur les communautés, dans les régions qui accueillent des réfugiés rapatriés. À Uvira, un projet a été organisé au bénéfice d'un millier de femmes, dont 600 rapatriées et 170 victimes de violences sexuelles et sexistes. À Mitwaba, près de 5 000 familles précédemment déplacées ont été formées à l'agriculture, à l'élevage et à d'autres activités génératrices de revenus. Onze associations d'épargne et de crédit ont été formées.

Appui opérationnel (aux partenaires) : le HCR a pris en charge une partie des frais administratifs et de gestion de ses partenaires d'exécution. Les états financiers et les mécanismes de contrôle interne ont été vérifiés à l'occasion d'audits.

Assainissement : le HCR a veillé à ce que les centres de transit soient équipés d'installations sanitaires adéquates et

à ce que des sanitaires soient systématiquement construits lors de la réhabilitation d'écoles ou de centres de santé.

Assistance juridique : le HCR a enregistré quelque 72 900 déplacés internes vivant dans des camps pour faciliter leur accès à la protection et à l'assistance. Dans la province de l'Équateur, le HCR a financé une ONG internationale, en la chargeant de délimiter et de déminer des zones de retour ; dans d'autres régions, il a fourni des informations pour orienter les efforts de déminage. Des campagnes de sensibilisation aux dangers des mines ont été organisées dans les centres d'accueil. Des équipes de suivi de la protection ont mené des campagnes destinées à encourager la coexistence pacifique, mis en place des mécanismes communautaires de résolution des conflits et assuré différents services juridiques – formation, orientation et représentation – auprès de rapatriés individuels. D'autres activités de réconciliation ont été menées au travers de troupes de théâtre et d'émissions de radio au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

Besoins domestiques : l'ensemble des 55 000 réfugiés rapatriés et quelque 84 000 déplacés de retour, ainsi que les déplacés internes vivant dans des camps, ont reçu un colis d'articles non alimentaires. Tous les colis comprenaient des protections périodiques pour les femmes.

Eau : le HCR a veillé à ce que les réfugiés et les rapatriés accueillis dans les centres de transit disposent d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour. Dix puits ont été construits dans des villages de la région de Mitwaba, où des déplacés internes étaient rentrés.

Éducation : le HCR a sensibilisé les parents à l'importance de l'éducation, en particulier pour les filles. Le Haut Commissariat a aidé plus de 15 000 enfants de retour à s'inscrire dans des établissements primaires et secondaires. Cependant, bon nombre de parents n'ont pas pu payer les frais de scolarité, de sorte que les taux d'abandon ont atteint 45 pour cent dans certaines écoles. Le HCR a remis en état quatre écoles primaires, en a construit cinq autres et les a meublées. Dans la région de l'Ituri, le Haut Commissariat a distribué des uniformes et des chaussures à 12 000 élèves dans 44 écoles. Dans les zones urbaines, il a réglé les frais de scolarité dans le cycle primaire. De ce fait, le taux net de scolarisation a atteint 85 pour cent dans les agglomérations. Dans le cycle secondaire, 40 pour cent des enfants, en majorité des filles, ont reçu des bourses.

Élevage/bétail : dans la province du Katanga, quelque 5 000 familles déplacées ayant regagné leur localité d'origine ont reçu des animaux, notamment des chèvres, pour compléter leurs activités agricoles.

Production vivrière : quelque 500 groupes communautaires (constitués de 10 ménages chacun) ont reçu des intrants agricoles et ont été formés aux techniques d'augmentation des récoltes et de diversification des cultures.

Santé et nutrition : le HCR a construit ou remis en état neuf centres de santé ainsi qu'un hôpital et fourni des



Photo MONUC/M. Frechon

République démocratique du Congo. Des déplacés internes attendent une distribution d'articles au camp de Bulengo, au Nord-Kivu.

médicaments essentiels à 64 centres de santé implantés dans des zones de retour. Des campagnes de sensibilisation aux dangers du VIH et du sida ont été organisées et des préservatifs distribués dans les centres de transit et dans les zones de retour. Un dépistage médical a été assuré dans les centres de transit et les réfugiés rapatriés qui suivaient une thérapie ont été orientés vers les structures nécessaires pour y recevoir un traitement. Les réfugiés urbains ont bénéficié d'un centre de santé spécialisé ou d'un mécanisme de transfert.

Services communautaires : le HCR et ses partenaires ont institué des procédures opérationnelles standard et formé leurs collaborateurs au traitement de la violence sexuelle et sexiste. Tous les membres du personnel du HCR et de ses partenaires ont également été sensibilisés au code de conduite du Haut Commissariat. Quelque 5 700 victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'un soutien médical, psychosocial et juridique ou été orientées vers des organismes spécialisés. Au Sud-Kivu, le HCR est venu en aide à 220 enfants non accompagnés, 170 d'entre eux ayant réintégré leurs familles. Le Haut Commissariat a également recensé les rapatriés congolais qui avaient des besoins particuliers et veillé à ce qu'ils bénéficient d'activités de réintégration. Les femmes étaient adéquatement représentées dans les comités de réfugiés, de déplacés internes et de membres des communautés d'accueil.

Sylviculture : le Haut Commissariat a formé des commissions de protection de l'environnement dans les zones de retour. Il a également constitué un groupe de travail, chargé de réduire l'impact des camps de déplacés internes sur l'environnement, en relogant au besoin les déplacés.

Transport et logistique : les rapatriés congolais ont été transportés à bord de camions et de véhicules légers depuis les centres de transit jusqu'à leur destination finale. Les réfugiés qui regagnaient leur pays d'origine y ont été conduits par route ou à bord d'avions affrétés. Le Haut Commissariat a géré un parc de véhicules et huit ateliers mécaniques ainsi que des entrepôts dans les principales zones opérationnelles.

Vivres : les rapatriés congolais et les réfugiés qui regagnaient leur pays ont reçu trois repas chauds par jour dans les centres de transit. Le HCR a distribué des rations alimentaires de trois mois aux rapatriés.

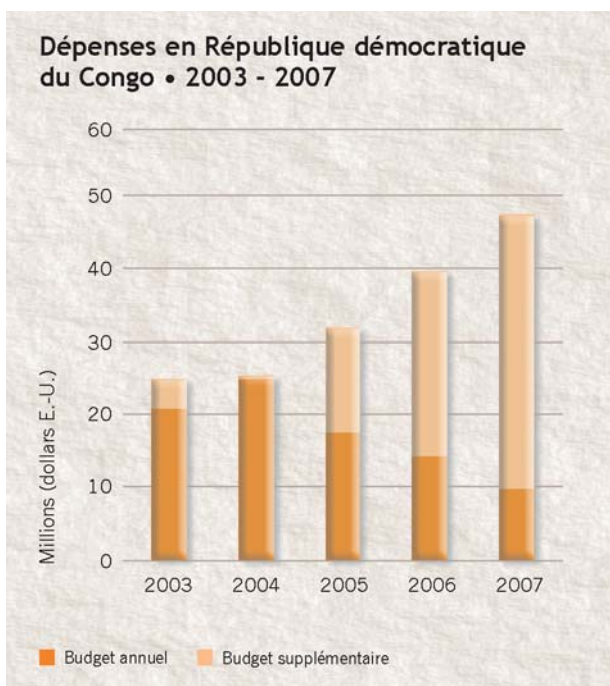
Contraintes

Le HCR a suspendu à plusieurs reprises ses opérations en faveur des déplacés internes pour des raisons de sécurité et il lui a été impossible d'entrer en contact avec de nombreuses personnes déplacées dans des régions inaccessibles. Les opérations de rapatriement ont également été suspendues après que les locaux de la MONUC et du HCR à Moba aient fait l'objet d'une attaque, motivée par le retour de Tutsis de souche dans la province du Katanga. Le HCR s'est, comme précédemment, heurté à de graves problèmes logistiques car de nombreuses routes étaient impraticables à la saison des pluies et les moyens de transport fluvial limités. Le bien-être du personnel figurait toujours parmi les motifs de préoccupation, en raison de l'insécurité, de l'isolement des collaborateurs et des conditions de vie difficiles caractérisant certaines zones opérationnelles.

Informations financières

À la fin de l'année, les opérations en RDC avaient été intégralement financées. Cependant, l'arrivée tardive de certains fonds et l'affectation stricte des financements ont entravé l'exécution des projets et réduit la capacité du HCR à réagir rapidement à la situation d'urgence au Nord-Kivu.

Les dépenses au titre du programme annuel ont régulièrement diminué depuis 2004, année où elles avaient atteint un pic en raison du rapatriement des réfugiés angolais. Deux programmes supplémentaires, concernant respectivement le rapatriement et la réintégration des réfugiés congolais et la protection et l'assistance des déplacés internes ont été mis en place en 2005 et en 2006. Les dépenses engagées dans le cadre de ces deux programmes ont considérablement augmenté au cours des trois dernières années.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2007, le HCR a fermé trois bureaux extérieurs (Dongo dans la province de l'Équateur, Kimpese au Bas-Congo et Aru dans la province Orientale) et ouvert trois antennes. À la fin de l'année 2007, le Haut Commissariat menait ses opérations par l'intermédiaire de 15 bureaux : le bureau à Kinshasa, deux bureaux dans la province de l'Équateur, deux bureaux dans la province Orientale, trois bureaux au Nord-Kivu, trois bureaux au Sud-Kivu et quatre bureaux au Katanga. L'effectif était composé de 310 personnes, à savoir 69 fonctionnaires internationaux, 220 collaborateurs nationaux et 21 VNU internationaux.

Collaboration avec les partenaires

En 2007, le HCR a travaillé avec 32 partenaires d'exécution et collaboré étroitement avec la CNR et d'autres autorités, à l'échelon central ou local. Le Haut Commissariat a codirigé le module de la protection, ainsi que celui de la réintégration et du relèvement communautaire. Il a participé à d'autres modules, aux Comités provinciaux interorganisations et au Groupe d'action humanitaire, basé à Kinshasa. Le HCR est également membre de l'Équipe de gestion des programmes et de l'Équipe de gestion de la sécurité des Nations Unies (Services communs).

Évaluation générale

Le HCR a atteint ses principaux objectifs et aidé plus de 139 500 réfugiés et déplacés internes à regagner leurs communautés et à prendre un nouveau départ dans la vie. En menant ses propres activités et en codirigeant le module de protection ainsi que le module de réintégration et de relèvement communautaire, le HCR a contribué à atténuer l'impact des conflits armés sur les civils et a amélioré la sécurité et la protection des déplacés internes.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Gouvernorat régional du Nord-Kivu, Commission nationale pour les réfugiés

ONG : Action humanitaire africaine, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, Agence pour la Coopération Technique et le Développement, Arche d'Alliance, Association africaine des Droits de l'Homme, Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, Association pour la Solidarité et le Développement, Caritas Kalemie, Caritas Uvira, *Centre for Victims of Torture*, Conseil norvégien pour les réfugiés, Encadrement des Réfugiés Urbains de la Ville de Kinshasa, Handicap International- Atlas Logistique, *International Medical Corps*, *Johanniter*, Médecins du Monde, *Memisa Medicus Mundi*, *Mercy Corps*, OXFAM-Québec, Pain pour les Déshérités, Regroupement des Institutions du Système de Financement Décentralisé du Congo, RCN Justice et Démocratie, *Save the Children-UK*, *Search for Common Ground*, *Saving Lives through Alternate Options*, Solidarités, Vétérinaires Sans Frontières, *Women for Women International*

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, OIM

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Direction des services de police, ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales, ministère de la Défense, ministère de l'Intérieur, ministère des Droits humains

Autres : BCAH, CICR, FAO, HCDH, OIT, PAM, PNUD, UNICEF

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	11 151 859	9 373 299	2 040 459	11 413 757	10 095 867
Budget supplémentaire RDC	31 949 078	28 073 034	1 088 696	29 161 730	23 971 651
Budget supplémentaire Déplacés internes	16 411 759	13 014 441	2 502 935	15 517 376	13 406 297
Budget supplémentaire Sud-Soudan	375 263	0	375 252	375 252	375 252
Total	59 887 959	50 460 774	6 007 342	56 468 115	47 849 067

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements du HCR sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	3 463 513	8 793 207	12 256 720	0
Abris et infrastructure	31 200	1 373 529	1 404 729	483 707
Activités génératrices de revenus	54 123	930 001	984 124	210 621
Appui opérationnel (aux agences)	295 995	5 241 777	5 537 772	1 318 999
Assainissement	0	209 207	209 207	1 750
Assistance juridique	312 839	4 864 328	5 177 167	849 539
Besoins domestiques	189 668	710 964	900 633	153 913
Eau	0	50 582	50 582	71 120
Éducation	84 863	818 884	903 747	266 104
Bétail	0	123 839	123 839	46 698
Pêche	0	1 560	1 560	0
Production vivrière	0	171 931	171 931	63 069
Santé et nutrition	423 833	1 878 718	2 302 551	631 687
Services communautaires	149 281	2 182 418	2 331 698	337 929
Sylviculture	0	65 750	65 750	48 443
Transport et logistique	584 827	6 795 556	7 380 383	1 148 923
Vivres	69 344	338 468	407 812	45 470
Versements aux partenaires d'exécution	330 722	2 223 639	2 554 361	(5 677 972)
Sous-total des activités opérationnelles	5 990 208	36 774 357	42 764 565	0
Appui au programme	4 105 659	978 843	5 084 503	0
Total des dépenses	10 095 867	37 753 200	47 849 067	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(155 558)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	2 103 076	20 139 709	22 242 785	
Rapports reçus	(1 772 354)	(17 916 070)	(19 688 424)	
Solde	330 722	2 223 639	2 554 361	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				6 705 786
Rapports reçus				(5 677 972)
Remboursés au HCR				(845 574)
Ajustements				(23 968)
Solde				158 272